

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées s'il restitue dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Août 1875.

Bulletin politique.

LES OUVRIERS

LEUR SITUATION MATÉRIELLE ET ÉCONOMIQUE.

M. le comte de Melun a déposé avant les vacances, sur le bureau de la Chambre, un rapport dont nos lecteurs nous sauront gré de leur donner l'analyse.

M. de Melun préside une commission d'enquête que l'Assemblée a chargée d'étudier la situation si intéressante des classes ouvrières en France.

La commission s'est occupée activement de sa mission. Bien-être physique, force, santé et moralité du travailleur, la commission n'a rien négligé dans ses investigations. Elle a pensé que la salubrité et la propreté du logement, les soins bien entendus du ménage, l'emploi intelligent des modestes ressources dont dispose l'ouvrier, en l'éloignant des distractions dangereuses et en le rattachant à son foyer et à sa famille, contribuait aussi à en faire, en même temps qu'un homme robuste capable de porter les armes, un bon citoyen disposé à servir son pays aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

La commission s'est tout d'abord occupée de l'état sanitaire de la population ouvrière. C'était bien commencer : vivre est le premier de nos besoins matériels. De ce côté, le travail manufacturier est aujourd'hui plus favorisé que jadis. La substitution des machines à l'emploi exclusif des bras ménage les forces humaines. C'est un premier avantage.

Il en est un second qui n'est pas à dédaigner, c'est que l'atelier aujourd'hui est plus vaste, plus aéré, plus commode, plus salubre qu'autrefois ; car jadis les métiers étaient entassés dans des bâtiments construits pour d'autres usages, locaux souvent insuffisants, privés d'air et de lumière, et où le manque d'espace multipliait les accidents.

Depuis le développement de notre industrie, depuis les traités de commerce surtout, nos fabricants, pour soutenir la concurrence et se créer de plus amples débouchés, ont eu l'heureuse idée de refaire leurs outillages et, en même temps, d'agrandir et de reconstruire leurs usines. Les ouvriers, en même temps que les patrons, s'en sont bien trouvés. Ils ont respiré et travaillé plus à l'aise.

Mais ce n'est pas tout d'avoir un atelier aéré, il faut encore à l'ouvrier un logement salubre. Sous ce rapport, il s'est produit, depuis un quart de siècle, de grandes améliorations. Elles datent surtout de la loi de 1854, qui a provoqué l'assainissement des plus vilains quartiers de nos grandes villes manufacturières et maritimes, qui a fait désertifier les caves humides de Lille et de quelques cités industrielles du Nord et de l'Alsace.

Mais l'application si salutaire de cette loi de 1854 ne rencontre-t-elle pas de fâcheux obstacles de la part d'un certain nombre de conseils municipaux ? La commission répond affirmativement à cette question et exprime le vœu de voir le gouvernement

user de toute son influence sur les administrations locales pour combattre partout, même dans les petites localités manufacturières, le fléau des habitations ouvrières insalubres.

La commission constate que le système des constructions de cités ouvrières, encouragé en 1848 par le gouvernement, n'a pas eu de succès.

« Ces habitations communes, dit l'honorable rapporteur, sont antipathiques au caractère français qui aime l'indépendance. D'immenses bâtiments, espèces de casernes occupées uniquement par des ouvriers, présentaient sous le rapport moral, et même politique, de graves inconvénients. Pour les éviter, il fallut organiser une surveillance sévère, difficilement supportée. Les locataires durent être attirés par des avantages considérables qui exigèrent des sacrifices trop onéreux même aux villes et aux particuliers les plus dévoués à l'œuvre. »

Ne vaut-il pas mieux que les ouvriers soient en contact avec les autres habitants afin de se convaincre que leur sort n'est pas pire et peut devenir meilleur, que la condition si enviée et bien souvent si peu enviable des privilégiés de la fortune, soumis autant et plus peut-être que d'autres aux maladies du corps, aux passions de l'âme, aux soucis de l'esprit, partant aux tourments de toute nature ? La commission le pense. Elle ne vante les avantages de la concentration pour les ouvriers que lorsqu'il s'agit des industries agricoles ou de grandes fabriques qui vont chercher à la campagne l'espace qui leur est indispensable.

Dans ces conditions, l'agglomération ne retire aux ouvriers ni l'air, ni le terrain ; là ils ont l'avantage de se trouver en contact avec une population généralement sobre, économe et prévoyante, dont l'exemple ne peut qu'avoir une excellente influence sur leur conduite. Souvent, comme dans les houillères du Nord, les patrons et les compagnies prennent les dispositions nécessaires pour que les ouvriers laborieux et rangés deviennent peu à peu propriétaires de la maison qu'ils habitent.

M. le comte de Melun, qui représente à la Chambre ce beau département du Nord, a pu mieux que personne renseigner la commission sur ce qui se passe. Là, dix-huit établissements de mines sur vingt-trois ont élevé 7,000 maisons représentant un capital de 48 millions, occupées par 31,500 habitants dont 44,500 ouvriers mineurs. La location est de 70 0/0 inférieure à la cote moyenne des locations de la contrée. Mais dans ce même département du Nord, le travail à domicile n'est pas aussi favorable, les maisons étant basses et humides. Toute différente est la condition de l'ouvrier des environs de Lyon, qui a son métier chez lui, qui travaille en famille, dans une maison bien bâtie et très-salubre, où l'on mange, où l'on couche et où l'on tisse.

C'est surtout à l'abus des liqueurs alcooliques et aux excès de tous genres, que stimule malheureusement la vie commune de l'atelier, et non pas, comme on l'a souvent prétendu, à la durée et à l'intensité du travail, soit la nuit, soit le jour, qu'il faut attribuer l'étiollement et le dépérissement, dans certains centres, de la population ouvrière. Nous sommes entièrement de l'avis de la commission. L'ouvrier ne travaille certes pas plus que le laboureur et le moissonneur, qui ont plus de privations que lui et qui certes ne dépérissent point. (La Liberté.)

Chronique générale.

On considère comme un indice de paix le départ en villégiature du duc Decazes qui est retourné à Dinard, — du comte Andrassy, qui est à Interlaken, — et du prince Holenlohe, qui est en Styrie. Puisque ces personnalités ont pu quitter leur poste, c'est, dit-on, que la paix du monde ne court aucun péril.

L'Echo universel présente aujourd'hui ces considérations rassurantes. Il y ajoute les renseignements suivants qui ont leur importance :

« Quant à l'intervention des grandes puissances, qui a été réclamée par la Russie, elle se produira d'une façon tout amicale et revêtira une forme désintéressée, de façon à ne pas blesser les susceptibilités de la Porte. »

« C'est le gouvernement de Saint-Petersbourg qui a voulu associer à cette action les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Italie ; il va maintenant exposer dans une note-circulaire les principes qui l'ont guidé et réclamer officiellement le concours de l'Europe. »

« Cette note posera en principe que l'Autriche, spécialement et naturellement désignée pour entrer en relations avec les populations chrétiennes de la Turquie, ne pourrait le faire cependant sans éveiller les soupçons et peut-être soulever des conflits, si l'Europe ne consentait à voir en elle, en quelque sorte, une déléguée, agissant pour le bien commun, pour la paix du monde, et sans arrière-pensée d'intérêt. »

« Les représentants des différentes puissances à Vienne seraient donc appelés à connaître, d'accord avec le ministre des affaires étrangères d'Autriche, de toutes les questions soulevées de nouveau par l'insurrection de l'Herzégovine. »

Il est clair qu'en ce moment, il n'y a pas de menace de conflit immédiat, et les diplomates peuvent sans inconvénient prendre des vacances.

Mais si la marche des événements amène une intervention, cette intervention elle-même va poser des questions fort graves. C'est le jour où elle aura lieu que le conflit peut éclater, parce que chaque puissance a en Orient des intérêts opposés.

L'Autriche est poussée en avant par la diplomatie ; elle est censée agir d'un commun accord avec les deux puissances du Nord, elle qui a des intérêts si opposés, en Orient, à ceux de la Russie.

Nous connaissons l'habileté et la prudence de sa diplomatie ; mais nous savons aussi quels pièges peuvent se cacher sous cette intervention commune. La Prusse voit de mauvais œil l'alliance étroite de Vienne et de Saint-Petersbourg qui peut gêner ses desseins ; qui sait si elle ne cherche pas, dans une rivalité d'intérêts en Orient, une occasion de briser cette alliance, une source de conflits qui mettrait aux prises ces deux puissances et lui rendrait en Occident toute sa liberté ?

Où ! actuellement, la paix n'est pas compromise, et les diplomates peuvent voyager. Mais il ne faut pas oublier pour cela la gravité des questions qui s'agitent et que les événements peuvent poser d'un moment à l'autre.

On lit dans l'Union :

« Nous avons parlé d'un projet de pèlerinage d'un groupe de catholiques allemands à Notre-Dame de Lourdes et à Notre-Dame-des-Victoires à Paris. »

« Le bruit a couru que le gouvernement français y faisait opposition ; puis on a dit qu'il donnait son consentement, à la condition que les pèlerins ne marchassent pas en troupe et évitassent toute manifestation. »

« C'est là une mesure de police prudente que notre gouvernement a parfaitement le droit de prendre. »

« Quant à interdire le pèlerinage, nous savons toutes les raisons qu'on pourrait faire valoir aussi bien dans un sens que dans l'autre ; et le patriotisme nous empêche de les discuter. »

« Nous dirons seulement que si ce pèlerinage peut être interdit, c'est au gouvernement allemand, et non pas au nôtre, à prendre cette mesure. »

« Si M. de Bismark autorise les catholiques allemands à accomplir leur pieuse idée, devons-nous mettre opposition à cette générosité d'un jour ? Devons-nous interdire ce que le grand chancelier tolère dans une heure où il se relâche de ses sévérités ? Devons-nous être enfin pour les catholiques allemands plus soupçonneux que leur persécuteur ? »

« Encore une fois, c'est au gouvernement de Berlin à trancher la question comme il voudra. Le gouvernement français n'a qu'une attitude à prendre : prescrire les mesures de police nécessaires pour assurer le bon ordre. »

* *

M. Marie-Emmanuel de Mac-Mahon, troisième fils du Président de la République, vient d'être reçu bachelier ès-lettres. Il a subi avec succès les épreuves orales et écrites.

* *

M^{me} la marquise de Mac-Mahon est attendue aujourd'hui 25 août au château de La Forêt (Loiret), chez sa mère, la duchesse de Castries. Elle s'y rendra avec tous ses enfants.

Le Maréchal restera à Paris jusqu'au 28 ou 29, époque à laquelle il ira rejoindre la Maréchale à La Forêt, pour y faire l'ouverture de la chasse.

De là, le duc de Magenta se transportera en Seine-et-Marne, chez M. Darblay, où une grande chasse sera donnée en son honneur.

* *

Le Conseil général de l'Oise a rejeté le vœu d'installer dans la salle du conseil le buste de la République ; il a voté l'installation dans la salle du buste de M. le Président de la République.

Etranger.

HERZÉGOVINE.

Les ambassadeurs d'Autriche, d'Allemagne et de Russie ont proposé d'envoyer les consuls étrangers en Bosnie, pour conseiller aux insurgés de déposer les armes et de soumettre leurs griefs à un commissaire spécial.

La Porte a accepté et nommé Server-Pacha commissaire.

Les insurgés de l'Herzégovine ont été renforcés par les Monténégrins et ont pris d'assaut plusieurs forts turcs.

BERLIN.

La *Volkszeitung*, de Berlin, annonce que l'usine Krupp va envoyer un canon moustre à l'exposition de Philadelphie. Ce canon pèse à lui seul 110,000 livres, l'affût 80,000 et la manivelle 50,000.

Le *Times* annonce que les règlements relatifs à l'organisation de l'armée allemande, qui sont maintenant arrêtés, paraîtront bientôt sous forme d'ordonnance impériale. Conformément au traité d'alliance avec la Bavière, ils paraîtront dans ce royaume comme une ordonnance du roi Louis. D'autres règlements paraîtront ultérieurement pour codifier les dispositions relatives au recrutement et à la landwehr.

Chronique Locale et de l'Ouest.

FÊTES DE SAUMUR.

DEUXIÈME JOUR DE COURSES.

Les courses d'hier mardi ont présenté un attrait tout particulier ; elles ont non-seulement captivé l'attention, mais encore passionné le public. Elles se sont accomplies au milieu de péripéties si diverses que les plus indifférents ne pouvaient s'empêcher d'y prendre un intérêt des plus vifs.

1^o Course plate (militaire), distance 2,200 mètres ; un objet d'art, pour MM. les officiers montant des juments de pur sang.

A cette première course, les quatre engagés sont fidèles à leur parole. *Minima*, *Tapioca*, *Marthe* et *Ecaille* franchissent l'espace, pendant la moitié de la course, à fond de train et sur une seule ligne, comme une charge de cavalerie ; mais les forces trahissent quelques-uns : *Minima* et *Ecaille* luttent longtemps avec des chances égales. *Tapioca* donne des craintes pour les deux précédents. Quoi qu'il en soit, *Minima*, que montait M. Duault, est arrivée première, suivie de *Tapioca*, qui a laissé derrière elle *Ecaille*.

2^o Prix de Saumur (handicap), distance 2,200 mètres environ ; 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France.

Ce prix a été chaleureusement disputé. Dès le début, on a pu juger de toute l'importance de la lutte et combien était incertain le dénouement. Tout le monde est à son poste, le juge commissaire ne quitte pas le poteau d'arrivée et il se fait aider des plus compétents.

Tartane, à M. le comte de Juigné, *Saltimbanque*, à M. le duc de Fezensac, courent botte à botte. Le premier gagne, ma foi, non d'une demi-longueur, non d'une encolure, mais de 15 à 20 centimètres. Lisez bien : quinze à vingt centimètres. Ah ! si *Saltimbanque* eût allongé la tête, peut-être serait-il arrivé *ex-æquo*.

Les autres n'étaient pas éloignés : ils suivaient d'une demi-longueur, d'une longueur au plus ; de sorte que cette course est tout aussi glorieuse pour les quatre combattants.

Tartane portait 62 kil. 1/2 ; *Saltimbanque*, 51 kil. ; *Postillon*, arrivé troisième, à M. L. André, portait 57 kil., et *Pont-Levozy* 55 kil.

3^o Course de haies (militaire), distance 2,000 mètres ; un objet d'art, pour MM. les officiers montant des chevaux de manège.

La première course militaire de haies ne le cédait en rien, comme intérêt, à la précédente. On a vu revenir sur le terrain des coureurs et des chevaux déjà connus. C'est *Malicorne*, monté par M. de Kergariou, c'est *Guitare*, avec M. de Nexon, c'est *Fil-de-Soie*, avec M. de Bremond d'Arç.

Tous franchissent les obstacles avec beaucoup d'aisance, et *Malicorne*, sur laquelle on ne comptait pas, gagne d'une demi-longueur sur *Guitare*.

4^o Steeple-chase (militaire), distance 3,000 mètres et 10 obstacles environ ; un objet d'art, pour MM. les Sous-Écuyers montant les chevaux de manège.

Avec une ponctualité toute militaire, le steeple-chase se fait à l'heure réglementaire, de sorte que la galerie n'a rien à dire.

Au poteau du départ, on aperçoit : *Andromaque*, qui a déjà gagné dimanche dernier ;

Durtal, en faveur duquel s'engagent des paris ; *Miss Dora*, qui inspire pleine confiance à un grand nombre.

Andromaque fournit une course vertigineuse au début, mais les forces la trahissent : elle cède le terrain à *Durtal*, monté par M. de Canisy, qui arrive le premier, gagnant d'une longueur sur *Andromaque*.

5^o Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap), distance 4,000 mètres et 20 obstacles ; 2,000 fr., dont 1,200 fr. donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux.

Voici celle qui a eu le plus de péripéties, qui a donné le plus de tourment à tout le monde : au public, aux commissaires et aux coureurs eux-mêmes.

Six chevaux étaient engagés. *Tribun*, à M. Gabier, et *Surprise II*, à M. le vicomte de Canisy, se sont seuls présentés.

M. de Canisy, qui venait de gagner dans la course précédente, a été vivement applaudi devant les tribunes. Des paris s'engagent, et les turfistes les plus consommés sont bien partagés d'opinion sur le dénouement de la course.

Dès le début, *Tribun* part à toute vitesse et distance *Surprise II* d'une façon désespérante. M. de Canisy ne se décourage pas ; n'a-t-il pas 4,000 mètres à parcourir et des obstacles ! *Surprise II* les franchit tous avec beaucoup d'assurance, et gagne du terrain.

Tribun fait une chute et perd la chance qu'il pouvait avoir. Cependant, son jockey se remet vite en selle et continue son steeple. L'arrivée de M. de Canisy aux tribunes a été une ovation complète. Il avait triomphé dans le steeple-chase militaire précédent, et, à peine remis de ses fatigues, il est reparti plein de confiance. Il fallait une grande énergie et une connaissance parfaite du steeple pour ne pas reculer devant un bon coursier et un jockey de profession.

En résumé, la deuxième journée de courses ne l'a point cédé à la première en éclat ; les toilettes ont été aussi brillantes et aussi nombreuses, et le temps s'est montré tout aussi favorable. Vers midi, on a bien eu quelques craintes, le ciel s'étant chargé de nuages, mais il n'est pas survenu la plus petite averse pour abatre la poussière, ce qui cependant eût été vu d'un fort bon œil par tous les promeneurs.

La Société des Courses prend fin cette année ; avant que la commission ne se sépare, nous sommes heureux de nous faire l'interprète des sentiments de reconnaissance hautement exprimés par tous à l'égard des commissaires civils et militaires qui ont administré la Société depuis trois années.

Grâce à leur dévouement, à leur zèle intelligent, nos fêtes hippiques ont pris, depuis qu'ils sont en fonction, un éclat inconnu autrefois. On a vu s'accroître le nombre des coureurs, la valeur des coursiers, et partant les étrangers affluer en foule à nos courses. C'est un résultat dont chacun comprendra toute l'importance pour la ville.

Le fruit de tant de peines et de soins ne peut disparaître. La Société sera appelée prochainement à se reconstituer ; nous avons le ferme espoir que chacun comprendra son propre intérêt ; que nous verrons se multiplier le nombre des souscriptions, et qu'on répondra ainsi au zèle des commissaires qui seront élus.

Grâce aux mesures prises pour donner accès à l'hippodrome, nous n'avons aucun accident à déplorer. Pour les deux jours de courses, la traversée des travaux du chemin de fer de Poitiers s'est faite sans encombre. De nombreux factionnaires étaient de service dans la rue du Pressoir-Saint-Antoine pour faire prendre le pas à toutes les voitures qui se présentaient.

Les piétons ont traversé la prairie de l'ancien chemin qui conduisait aux prairies du Roi, pour arriver à la levée d'enceinte. Les cavaliers ont suivi le pied de la levée.

Nous croyons savoir que M. Halbert se propose d'organiser à Saumur, l'année prochaine, un Festival. Il est déjà assuré du concours de plusieurs Sociétés qui se feront un plaisir de venir parmi nous. Elles peuvent être assurées, du reste, d'y trouver le meilleur accueil.

L'*Echo du Loir* annonce qu'un chef de section de la Compagnie d'Orléans vient d'arriver à La Flèche pour faire les études du chemin de fer de La Flèche à Angers et de

La Flèche à Saumur, en ce qui concerne seulement le département de la Sarthe.

Espérons, dit l'*Union de la Sarthe*, que la Compagnie d'Orléans va pouvoir s'entendre avec le département de Maine-et-Loire pour obtenir la concession jusqu'à Angers et jusqu'à Saumur, et que nous acquerrons ainsi une nouvelle voie ferrée, si importante pour notre pays, ainsi que pour les cantons de Durtal, Seiches, Baugé, Longué, etc.

LE FESTIVAL DE NANTES.

Voici un extrait de l'article de l'*Espérance du peuple* sur le festival de Nantes, auquel la fanfare des sapeurs-pompiers de Saumur a pris une part si glorieuse :

« Dimanche, une affluence considérable s'est dirigée, à 9 heures, vers le cours Saint-Pierre, pour assister à la réception des corps d'harmonie et de fanfares arrivés en notre ville pour prendre part au concours. Après de chauds applaudissements de la foule et de brillants morceaux des musiques de Partillerie de Rennes et des pompiers de Nantes, le défilé de notre principale promenade au cours Cambronne a eu lieu entre deux haies épaisses de curieux. Sur toute l'étendue du parcours, à toutes les fenêtres se pressaient des groupes élégants : tout le centre de la ville était en pleine animation.

« La musique des pompiers de Nantes ouvrait la marche ; venaient ensuite six musiques, parmi lesquelles on remarquait les harmonieuses compagnies lyriques de la Roche-sur-Yon et d'Angers. — La première était précédée de sa riche bannière ornée de médailles. Celle d'Angers, qui portait glorieusement aussi une couronne de médailles à l'extrémité de son drapeau, brillait par son bel uniforme et sa tenue militaire.

« Partout, sur leur passage, ces musiques renommées, impatientement attendues, étaient accueillies avec d'autant plus d'empressement et de sympathie qu'elles s'étaient vaillamment mises en route pendant que quatre ou cinq des sociétés musicales, dont on avait reçu l'adhésion, n'ont pas été fidèles au rendez-vous accepté. On regrettait l'absence de plusieurs d'entre elles, particulièrement celles de Savenay et des Sables-d'Olonne.

« A midi, les concours d'harmonie et de fanfare ont eu lieu simultanément à la Renaissance et au Grand-Théâtre. Dans les deux salles, un nombreux auditoire a pu apprécier les qualités distinctives de ces musiques, qui, toutes, font honneur à leurs localités respectives, car le goût développé et le culte ardent de l'art musical est une des meilleures preuves de mœurs adoucies et même de sentiments élevés.

« Honneur donc à ces musiques d'amateurs et d'artistes que notre ville a eu le bonheur d'entendre et qui vont recevoir les récompenses ou les mentions flatteuses auxquelles nos journaux sont heureux aujourd'hui d'ajouter une prompte et bien sympathique publicité.

« Les fanfares entendues dimanche et applaudies vivement au Grand-Théâtre, sont celles de Saumur, Redon et la Gacilly. Les corps d'harmonie qui ont reçu à la Renaissance la plus chaleureuse ovation, sont celles d'Angers, de la Roche-sur-Yon et de Josselin. Cette dernière société n'a pu venir qu'au moment du concours. Mais elle n'a pas voulu se tenir pour battue, quoique bien fatiguée ; elle s'est ainsi montrée animée d'une louable émulation.

« Les musiques d'Angers et de la Roche-sur-Yon ont rivalisé de précision, de justesse et d'ampleur. Toutefois, celle du chef-lieu vendéen était moins nombreuse que sa brillante concurrente de l'Anjou. Malgré cette infériorité numérique et matérielle, elle a bien soutenu la lutte : elles vont laisser toutes les trois un bon souvenir en emportant celui du meilleur accueil. Ce sont des sociétés musicales d'élite qui exécutent des symphonies de première difficulté et du plus grand effet.

« Les triomphatrices du concours ont été d'un commun accord entre le jury et les auditeurs :

« Pour les fanfares, les musiques : 1^o de Saumur, chef M. Halbert ; 2^o de Redon, chef M. Hoche-Duval ; 3^o de la Gacilly.

« Pour les corps d'harmonie, les musiques : 1^o d'Angers, chef M. Maire ; 2^o de la Roche-sur-Yon, chef M. Lecot ; 3^o Josselin.

« Quel pacifique et mélodieux tournoi ! Quelle charmante manière de fraterniser ! Tout est si discordant en politique, qu'il faut au moins se mettre autant que possible, en musique, d'accord.

« En résumé, au Grand-Théâtre et à la Renaissance, la double matinée musicale de dimanche a été des plus agréables. Les musiques d'harmonie sont allées se faire entendre en dernier lieu à la salle Grashin, et y ont été couvertes d'applaudissements.

« La fanfare de Saumur, étonnante de justesse et de vigueur, est d'autant plus mer-veilleuse qu'elle est composée en partie de tout jeunes élèves d'avenir. Celle de Redon brille particulièrement par le talent des solistes, et celle de la Gacilly ne manque pas non plus de netteté et de bons éléments.

« La musique d'Angers peut rivaliser avec nos meilleures musiques militaires par la précision, la pureté, la puissance et le sentiment artistique. Aussi ne craint-elle pas d'interpréter les morceaux les plus difficiles : il en est de même de la musique de la Roche-sur-Yon, dont le jeu est net, facile, bien nuancé et d'un très-doux éclat. »

Nous extrayons les passages suivants du *Phare de la Loire* :

« ... A neuf heures, le défilé commença. La Roche-sur-Yon précédait bannière en tête ; puis suivait Angers, avec son drapeau décoré de nombreuses médailles, Saumur, Redon, La Gacilly et Josselin. Angers surtout méritait une mention spéciale pour la parfaite tenue de ses musiciens, qui accompagnaient plusieurs officiers.

« Nous avons parlé de son drapeau. C'est toute une petite histoire, qui fait grand honneur aux braves pompiers de la cité angevine. C'était en 1834, le 4 août ; un incendie considérable venait d'éclater dans la cathédrale et menaçait de la détruire. Grâce aux généreux efforts et au dévouement héroïque des pompiers, l'incendie finit, au bout de plusieurs heures, par être circonscrit et enfin éteint sans que les dommages fussent irréparables comme il y avait lieu de le craindre.

« Angers, en reconnaissance de ce fait mémorable, offrit à ces hommes de cœur et de courage le drapeau qu'ils avaient hier. Ce drapeau porte l'inscription suivante :

La Ville d'Angers aux Sapeurs-Pompiers Pour leur belle conduite Dans l'incendie du 4 août 1834.

« La musique des pompiers d'Angers date de 1862 ; elle comprend actuellement soixante musiciens, sous la direction de M. Maire, qui en est en même temps le président. Parmi les nombreuses récompenses qu'elle a obtenues, nous citerons seulement le grand prix de Paris à l'Exposition universelle de 1867, et le prix d'excellence pour lecture à vue, à Poitiers, en 1866.

« La musique des pompiers de Saumur comprend trente et un exécutants. Elle a pour président M. Roffay, architecte bien connu, et pour directeur M. Halbert. Elle a été fondée en avril, l'an dernier, et déjà elle a remporté le premier prix — une médaille de vermeil — au Festival d'Angers. Le public nantais a, du reste, apprécié sa valeur.

« Avec Josselin concouraient à la Renaissance Angers et La Roche-sur-Yon. Chaque société a joué deux morceaux, mais un seul était considéré comme sujet de concours. Angers a joué l'ouverture solennelle de *Wattier* (morceau de concours), et *Virgée des Bois* (valse). La Roche-sur-Yon a exécuté l'ouverture de *Nabuchodonosor* (concours), et l'ouverture du *Filtre* (Auber). Enfin, Josselin a donné une fantaisie sur *Robin des Bois* de Weber. Tous les morceaux, notamment l'ouverture de *Wattier*, ont été applaudis par l'auditoire qui était fort nombreux. A trois reprises différentes, la musique d'Angers a dû venir saluer le public, qui lui a fait un accueil vraiment enthousiaste. Nos félicitations sincères à M. Maire.

« En même temps, au Grand-Théâtre, les fanfares exécutaient les morceaux suivants :

« Saumur : *La Griffierie* (Favre) ; *Parisina* (Donizetti).

« Redon : *Une visite au harem* ; *Un morceau de concours* (Clodomir).

« La Gacilly : *La Châtelaine*, fantaisie ; *Richard-Cœur-de-Lion*, polka.

« Comme la musique d'Angers avait été l'héroïne de la fête de la Renaissance, les pompiers de Saumur furent, au Grand-Théâtre, les vainqueurs de la lutte et les braves ne leur ont pas été ménagés.

« Le concours terminé, M. Sibille s'est levé, a remercié au nom de la ville les diverses sociétés en annonçant que la musique d'Angers allait faire entendre l'ouverture solennelle de *Wattier* et que les musiques sortiraient en jouant ; cette bonne nouvelle a été

accueillie par une double salve d'applaudissements. Le soir, à la fête de nuit, la marche de Judas Macchabée a été jouée par toutes les musiques et a produit le plus grand effet.

Variétés.

COSTUME DES FEMMES EN FRANCE.

L'histoire et l'antiquité nous ont laissé fort peu de documents concernant le costume des femmes gauloises : tout ce que nous savons d'elles, c'est qu'elles étaient astreintes, lors de certaines cérémonies religieuses, à se teindre le corps en bleu avec la couleur du pastel, comme leurs maris, et qu'elles partageaient leur passion pour les bijoux.

Sous l'empire, les riches Gauloises imitèrent le luxe des Romaines; en 1839, on trouva, à Lyon, l'écrin d'une matrone qui renfermait huit bracelets, trois paires de boucles d'oreilles, trois bagues, huit colliers garnis d'émeraudes, d'améthystes et de saphirs; tous ces bijoux remarquables par la beauté de leur style.

La maîtresse de maison, que son état de fortune n'obligeait pas à veiller aux soins de son ménage, consacrait la plus grande partie de son existence à sa toilette. Elle fardait son visage et teignait ses cheveux. Les nattes et les frises s'accumulaient sur sa tête; les marchands de faux cheveux allaient en chercher des cargaisons sur les bords du Rhin.

Jusqu'au neuvième siècle, le costume des dames gauloises fut celui des Romaines; ce n'est qu'à partir du règne de Charles-le-Chauve que l'on peut étudier, d'après des documents certains, l'histoire de la toilette des femmes; à l'époque de la puissance carolingienne, les femmes étaient invariablement habillées de demi-ropes et d'un manteau posé sur la tête en manière de voile. La robe de dessus, munie de courtes et larges manches flottantes, coupée assez souvent à mi-jambe, laissait à découvert la robe de dessous qui est traînante et à manches plates. Les souliers sont de couleur. Une ceinture dont les bouts retombent par devant est posée plus haut que la taille. Pour les femmes riches, elle était garnie de plaques d'or ou de pierres. La femme de Louis-le-Débonnaire en avait qui pesaient jusqu'à trois livres.

De dixième au onzième siècle, la robe de dessous ou *manu* descendait jusque sur les pieds; elle était taillée de manière à former de gros plis sur les côtés, tandis qu'elle bridait sur le ventre et sur les reins; vers 1080, les demi-manches furent remplacées par des manches entières, se terminant vers le poignet par une large ouverture en entonnoir.

Le manteau affublé en guise de voile n'était plus de rigueur, on le portait plus généralement attaché sur le milieu de la poitrine par une broche à large plaque. La tête se couvrait d'une guimpe sous laquelle les cheveux étaient arrangés avec simplicité et élégance en coiffure plate entourée d'un rouleau qui contenait des bandelettes ou de grosses épines à têtes ornées.

C'est au onzième siècle que l'on vit apparaître ces corsages en forme de cuirasse qui sont de mode aujourd'hui; cette espèce de gilet s'agrafait alors sur le côté, on l'appelait *gipe* ou *gipon*, première forme des *mois jupe*, *jupon*, qui, jusqu'au dix-septième siècle, désignèrent un justaucorps.

Sous le règne de Louis-le-Gros, les femmes devinrent d'une coquetterie des plus raffinées, la galanterie devint le premier fruit de l'oisiveté lorsque l'on commença à vivre en paix dans les châteaux; le rôle de la femme changea; jusqu'alors elle avait été la pupille ou la domestique de l'homme, elle devint l'épouse et l'associée de son mari. Le luxe des vêtements se développa de plus en plus au treizième siècle; il envahit toutes les classes de la société; le velours apparut et la vogue des fourrures s'accroît d'autant plus qu'elles étaient portées tous les jours et en chaque saison. Le gris et la martre étaient préférés pour l'hiver, le vert pour l'été.

Philippe-le-Long, qui n'était pas un roi prodigue, usa, dans le second semestre de l'année 1316, pour la fourrure de ses vêtements, 6,364 ventres de petits gris. Au faste des habits s'ajouta celui des parures de boutons d'or, d'argent, de perles et de pierres précieuses remplaçant les agrafes.

La chemise en toile de fil est inventée et toute personne aisée veut en porter; mais la mode n'était pas, comme de nos jours, de la porter blanche, il fallait qu'elle eût une teinte jaunée, et quand cette teinte n'était pas assez accentuée, on l'ensafraînait avec les guimpes.

Les manches des robes ou surcot allant jusqu'au

poignet étaient larges par le haut et très-serrées à l'avant-bras, on les orna d'une garniture de boutons pour les fermer, car elles étaient si justes par le bras qu'on n'aurait pu les mettre si elles n'eussent été fendues. D'autres furent cousues, c'est-à-dire qu'à certains vêtements il fallait coudre les manches le matin et les découdre le soir.

Bientôt des élégantes firent dans leurs vêtements des ouvertures par lesquelles on put apercevoir la blancheur de leur peau. Ces fenêtres pratiquées aux robes étaient appelées par les prédicateurs de l'époque des *fenêtres de l'Enfer*.

La coiffure des nattes tombantes adoptée dans les siècles précédents était passée de mode. Les filles, jusqu'au moment de leur mariage, laissèrent pendre leurs cheveux sur le dos comme une crinière, ce qui demeura très-longtemps en France le signe de la virginité. Les femmes portèrent les cheveux séparés en deux et tournés derrière la tête formant un volumineux chignon. Un bandeau ou tressoir fut attaché au dos du crâne, couvert de chapeaux de fleurs ou de soie. Ces chapeaux tombèrent en 1280; alors les cheveux, toujours séparés en deux, furent nattés et conduits derrière à partir des tempes, mais en donnant aux deux touffes qui couvraient les oreilles une extrême proéminence.

Les cheveux ainsi arrangés étaient enfermés dans une coiffe de soie recouverte d'une résille dite *crépine*, assujettie par un tressoir. Les saillies de ces étoffes éfilées en pointe étaient appelées des *larves*. Les femmes teignaient leurs cheveux selon leur fantaisie et les rendaient tantôt noirs, tantôt blonds, mais jamais roux.

Avec les teintures des cheveux reparaissent les cosmétiques pour la peau, les pommades pour les lèvres, les pâtes épilatoires, les poudres dentifrices et tous ces artifices oubliés depuis longtemps. Et les belles voulant que l'on trouve sur leur visage la teinte de leur linge le peignent en jaune comme leur chemise.

Sous les fils de Philippe-le-Bel, les femmes portent pour coiffures l'*aumusse* et le *chaperon*; leur costume a tellement de ressemblance avec celui des hommes que les antiquaires les plus expérimentés confondent à cette époque les sexes sur les monuments.

Les vivandières et les ribaudes qui accompagnaient en France les compagnies anglaises au XIV^e siècle apportèrent la mode des *corsets fendus sur les côtés*, c'est-à-dire la pièce la plus caractéristique du costume des femmes sous le roi Jean et sous Charles V.

La coiffure vit aussi une transformation nouvelle: autour de la coiffe, on mit des bourrelets que l'on arrangeait sur le devant de manière à figurer des cœurs, des trèfles, des cornes montantes ou rabattues et mille autres objets plus ridicules les uns que les autres qui furent appelés *atours*.

Sous Charles VI, les femmes comme les hommes portent des bottes, des gants de peau de chamois, se coiffent de chaperons à cornette ou de chapeaux de fourrure et revêtent la houppelande.

Le chapeau était la coiffure négligée, en toilette il fallait avoir des atours en largeur. C'est à ces modes que se rapporte la remarque consignée dans la Chronique de Javal de Ursins en 1417: « Les dames menaient grands et excessifs états et cornes merveilleusement larges, et avoient de chacun côté, au lieu de bourlés, deux grandes oreilles si larges que, quand elles voulaient passer l'huis d'une chambre, il falloir qu'elles se tournassent de côté et baissassent. » Ce fut au point que la reine jugea nécessaire de faire agrandir les portes des appartements au château de Vincennes.

Agnès Sorel fut la reine de la mode sous Charles VII; les larges atours firent place aux atours en hauteur. Les hauts bonnets commencèrent à se montrer après 1430. Le temps de la grande vogue fut de 1440 à 1470. Des pièces de linon empesées maintenues par des fils d'archal recouvraient une coiffe de la forme des bonnets persans. La chevelure fut cachée, il fallait montrer un front dégagé et poli. La robe fut collante aux manches et au corsage, de plus en plus ouverte par devant avec un revers rabattu sur les épaules. La poitrine était couverte à l'échancrure par un peu de velours ou de drap brodé; un léger fichu de gaze s'ajoutait sous cette pièce. La ceinture posée sous les seins et bouclée par derrière avait la largeur de la main. La jupe était taillée de façon à brider sur le ventre, tandis que par derrière elle avait une ampleur et une largeur extrêmes. Elle était bordée en bas d'un lé de velours ou de pelletterie blanche. La parure était complétée par des mitaines en forme de sachets, par des colliers massifs, par des affiquets sur la pièce et sur la ceinture. Pour se faire fine taille, les femmes ne savaient encore que se serrer avec des bandes de toile.

Le beau sexe resta habillé, sous Louis XI, à peu

près comme sous Charles VII, il n'y eut que de légères modifications dans la coupe des robes qui furent échancrées par derrière; au bonnet, on ajouta un long voile qui pendait de la pointe et aurait touché aux talons si on ne l'eût ramené sous le bras. Les bonnets des Vendéennes rappellent encore aujourd'hui les atours de la reine Isabelle, et ceux des Cauchoises les hennins du temps de Charles VII.

Le 17 décembre 1485 parut une ordonnance interdisant l'usage des draps d'or et de soie à tous ceux qui n'appartenaient pas à la maison ou la famille du roi; les nobles assez bien rentés pour mener train de noblesse pouvaient seuls porter des soieries; les gentilshommes, si riches qu'ils fussent, devaient s'abstenir du velours s'ils n'avaient pas le titre d'écuier. A l'avènement de Louis XII, cette ordonnance était complètement tombée en désuétude.

Voici, d'après le poème d'Olivier de la Marche, l'énumération des pièces dont se composait alors le costume des femmes: les pantouffes, mules légères en velours ou en satin, arrondies au bout; les souliers en forme de claques à hautes semelles, en cuir noir, se mettaient par-dessus les pantouffes; les chaussures ou bas en drap noir retenus au-dessus du genou par les jarretiers de rubans bleu de ciel; la chemise à manches longues jusqu'aux poignets; la cotte ou corset qui était la robe de dessous; la pièce ou collier d'étoffe cramoisie avec un pan par devant qui descendait jusqu'au ventre; le lacet de soie bleue maintenant la pièce sur l'échancrure de la cotte; le demi-ceint, ceinture de dessous, qui accompagnait cette dernière; les mystères, consistant en épingle, couteau à gaine et bourse; la gorgere, fichu montant sous la pièce jusqu'à la naissance du cou; il était en tissu transparent ou en dentelle appelée alors le doux filet; la robe à corsage plat et ajusté, taillée carrément et très-ouverte à l'encolure; la ceinture, ouvrage d'or richement émaillé s'attachant par dessus la robe, un bout pendant sur le devant; le ruban, servant à lier les cheveux et à les empêcher de descendre sur le front; la coiffe, petit béguin ou calot, se posant sur les cheveux; le chaperon, pièce de drap, satin, damas ou velours, s'attachant sur la coiffe avec des épingles.

C'est avec cet habillement que la reine Anne de Bretagne a été représentée dans le fameux manuscrit de ses *Heures*.

Des notifications notables sont faites dans le costume sous le règne de François I^{er}; la vasquine ou basquine, corsage ou petit pourpoint sans manche, serrant et amincissant la taille en forme d'entonnoir, apparaît avec la vertugale qui faisait par en bas le même effet que la basquine par en haut, mais en sens contraire, et s'attachait par dessus les pans de cette dernière.

La robe très-décolletée est taillée en carré, les manches en sac sont décorées d'un large retroussis de fourrure.

L'éventail, qui n'avait été jusque-là qu'un meuble d'intérieur, devint, sous François I^{er}, un objet de toilette; il fut classé parmi les *contenances*, c'est-à-dire mis au même rang que les jolis colifichets tels que pelotes, flacons à parfums, cachets qui étaient pendus à la ceinture et qu'on prenait à la main pour se donner une contenance. Eléonore de Castille y ajouta le miroir.

Les *carcans* à la mode alors étaient les bijoux portés en collier et les *jazérons*, les chaînes d'or que l'on disposait en guirlandes sur le corsage de la robe.

L'ornement de la tête à la mode française était le chaperon de velours avec templette et queue pendantes.

Lorsqu'Henri II monta sur le trône, les vertugales diminuèrent de volume; la robe devint montante avec un collet relevé; le devant ouvert dans toute la hauteur, sauf au cou et à la ceinture, laissait voir l'habit de dessous. Le corps était en outre taillé ainsi que les manches étroites aux poignets et larges aux épaules. Les couleurs à la mode pour ces robes furent le cramoisi, le violet, le jaune d'or, le jaune paille, le noir, le gris et le blanc. A l'encolure de la robe se dégageait une colerette montante brodée et godronnée; la mode de ces colerettes donna l'essor à l'industrie de la dentelle.

Les cheveux furent frisés sur les tempes. On eut pour coiffure le bonnet ou toge, le chapeau et le chaperon, taillés comme ceux des hommes, mais moins larges et plus hauts de forme.

Pour sortir par les temps froids on attachait aux oreillettes du chaperon une pièce appelée *touret de nez* ou *cache-nez*, qui couvrait tout le bas du visage comme une barbe de masque. Les élégantes ne se chaussaient que d'escarpins, ce qui les obligeait, lorsqu'elles sortaient, de mettre par dessus

des patins légers à semelles de liège, dont abusaient les femmes trop petites.

Les femmes adoptèrent, sous Charles IX, les robes en façon de casaques descendant jusqu'aux talons, puis ensuite des jupes très-amples et traînantes, inventées par les dames qui allaient à cheval, pour imiter la reine-mère, Catherine de Médicis. Les robes montantes furent exclues des cérémonies, celles habillées s'ouvrirent en carré à l'encolure, et dans de telles proportions, qu'elles n'étaient retenues que par les épaulettes. Les robes de cour avaient des queues dont la longueur était proportionnée au rang des personnes. Les tailles fines étaient en vogue, le busc fut inventé, les hommes en portaient comme les femmes; le masque de velours noir remplace le touret de nez, il sert le jour pour se préserver du hâle, la nuit pour tenir plaquées sur le visage des compositions propres à entretenir la fraîcheur du teint, ou plutôt, à combattre les ravages du fard dont on se plâtrait.

Les modes de Charles IX devinrent de plus en plus exagérées sous Henri IV, les chevelures furent couvertes de poudre parfumées de violettes pour les brunes et d'iris pour les blondes; les femmes du peuple, par économie, se poudraient avec de la poussière de chêne pourri. Elles avaient ainsi une teinte rousse uniforme. Au masque et au fard s'ajoutaient les mouches de la largeur d'un écu ou des découpures de taffetas noir simulant les ramifications des veines temporales. Cette période fut le triomphe de la dentelle, les *frises* alternant avec le *collet-montant* devinrent d'une telle largeur, que l'on fut obligé de faire des cuillères à long manche pour que les dames pussent porter le potage à leur bouche sans se friper.

Les marchands d'étoffes étaient aussi inventifs que nous de nos jours pour baptiser les couleurs de leurs riches étoffes. D'Aubigné nous a conservé leur nomenclature, les plus curieuses sont nommées *zizolin*, *minime*, *triste-amie*, *ventre de nonnain*, *fleur de seigle*, *gris d'été*, *pastel*, *astrie*, *face grattée*, *fleur mourante*, *vert naissant*, *vert gai*, *couleur de Judas*, *d'aurore*, *singe mourant*, *couleur de sel à dos*, *de veuve réjouie*, *de temps perdu*, *de constipé*, *singe envenimé*, *ris de guenon*, *espagnol malade*, *espagnol mourant*, *couleur de péché mortel*, etc.

(La fin à demain.)

Pour les articles non signés: P. GODET.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIÈRE, place du Pilori.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel PILON, de Paris.

Marché de Saumur du 21 août.

Froment (l'h.) 77 k.	19 75	Huile de lin.	50	40
2 ^e qualité.	74	Graine trèfle	50	60
Seigle	12	— luzerne	50	50
Orge	65	Foin (h. bar.)	780	100
Avoine h. bar.	50	Luzerne —	780	90
Fèves	75	Paille —	780	55
Pois blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	— cassées	50	—
Graine de lin	70	Cire jaune	50	250
Colza	65	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis	50	qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix	50	2 ^e	—	—
— chenevis	35	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	» à »
Id.	2 ^e id.	» à 75
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	» à 53
Id.	1874, 2 ^e id.	» à 50
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à 50
Id.	2 ^e id.	» à 53
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à 55
Id.	2 ^e id.	» à 50
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	» à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souza y et environs, 1874.	1 ^{re} qualité	» à 115
Champigny, 1873.	1 ^{re} id.	» à 135
Id.	2 ^e id.	» à 120
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à 135
Id.	2 ^e id.	» à 115
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.	» à 100
Varrains, 1874.	1 ^{re} id.	» à 95
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité	» à 103
Id.	2 ^e id.	» à 100
Id., 1874.	1 ^{re} id.	» à 100
Id.	2 ^e id.	» à 95
Restigné	1 ^{re} id.	» à 95
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	» à 85
Id.	2 ^e id.	» à 80
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à 80
Id.	2 ^e id.	» à 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

PRIX DES PLACES			DISTANCES	NOMS DES STATIONS	32	34	36	PRIX DES PLACES			DISTANCES	NOMS DES STATIONS	31	33	35
1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe						1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe					
POITIERS A SAUMUR															
2 20	1 65	1 20	18	POITIERS.....départ	6 36	10 45	6 50	» 70	» 55	» 35	3	SAUMUR.....départ	6 10	11 20	»
3 95	2 95	2 10	32	Neuville.....	6 36	11 42	7 39	» 85	» 65	» 45	7	Chacé et Varrains.....	6 16	11 29	7 35
6 25	4 70	3 45	51	Mirebeau.....	7 5	12 25	8 16	» 85	» 65	» 45	7	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	6 24	11 40	7 41
7 75	5 80	4 25	63	Moncontour.....	7 36	1 14	8 59	2 05	1 55	1 15	17	Montreuil-Bellay.....	6 42	11 50	7 49
8 70	6 50	4 75	71	Arçay (bifurcation).....départ	8 15	1 55	9 38	2 85	2 10	1 30	23	La Motte-Bourbon (halte).....	6 52	12 16	8 7
9 70	7 30	5 30	79	Arçay (bifurcation).....arrivée	8 27	2 10	9 50	3 30	2 45	1 50	27	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton.....	7 1	12 28	8 17
10 20	7 60	5 60	83	LOUDUN (bifurcation).....départ	8 40	2 30	10 5	3 95	2 95	2 10	32	Les Trois-Moutiers.....	7 10	12 41	8 25
10 80	8 10	5 90	88	Les Trois-Moutiers.....	8 54	2 48	10 19	4 95	3 65	2 65	40	LOUDUN (bifurcation).....arrivée	7 23	12 57	8 35
11 40	8 55	6 35	90	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton.....	9 3	3 30	10 28	6 40	4 75	3 45	47	Arçay (bifurcation).....départ	7 37	1 20	9 15
12 50	8 75	6 35	103	La Motte-Bourbon.....	9 11	3 11	10 36	8 70	6 50	4 70	78	Moncontour.....	8 24	2 12	9 53
12 50	8 75	6 35	107	Montreuil-Bellay.....	9 22	3 29	10 46	10 60	7 85	5 75	93	Mirebeau.....	8 58	3 35	10 15
12 50	8 75	6 35	110	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	9 38	3 50	»	12 50	8 75	6 35	110	Neuville.....	9 27	3 44	10 48
				Chacé et Varrains.....	9 46	4 1	»					POITIERS.....arrivée	10 03	4 35	11 44
				SAUMUR.....arrivée	9 55	4 11	11 15								

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.																
PRIX DES PLACES			DISTANCES	NOMS DES STATIONS	SOIR	MATIN	MATIN	MATIN	PRIX DES PLACES			DISTANCES	NOMS DES STATIONS	MATIN	MATIN	MATIN
1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe							1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe					
3 15	2 40	1 75	26	Paris.....départ.	10 45	10 30	9 10	7 15	4 55	3 40	2 50	37	Les Sables-d'Olonne..départ.	7 30	11 5	5 25
6 15	4 60	3 40	50	Tours.....départ.	5 50	10 30	3 25	5 50	15 15	11 35	8 35	123	La Roche-sur-Yon.....	8 55	1 10	6 25
9 95	7 45	5 50	81	Azay-le-Rideau.....	6 32	11 32	4 8	6 58	18 85	14 10	10 30	153	Bressuire (bifurcation).....	5 50	11 40	6 41
12 10	9 05	6 65	98	Chinon.....	7 14	12 36	4 49	8 9	20 95	15 70	11 45	170	Thouars.....	7 3	12 30	6 15
15 75	11 80	8 65	128	Loudun (bifurcation).....	7 48	1 33	5 22	9 2	21 90	16 40	12 30	178	Arçay (bifurcation).....	8 1	12 57	6 55
26 30	19 80	14 50	214	Arçay (bifurcation).....	8 8	1 57	5 34	9 50	24 75	18 55	13 60	201	Loudun (bifurcation).....	8 25	1 18	9 51
30 90	23 20	16 95	251	Thouars.....	8 40	2 41	6 4	10 32	27 70	20 75	15 20	225	Chinon.....	9 8	1 54	10 7
				Bressuire (bifurcation).....	9 43	3 49	7 2	11 25	30 90	23 20	16 95	251	Azay-le-Rideau.....	9 59	2 38	10 38
				La Roche-sur-Yon.....	12 5	»	9 21	»					Tours.....arrivée.	10 37	3 24	11 13
				Les Sables-d'Olonne..arrivée.	1 10	»	10 12	»					Paris.....arrivée.	4 40	9 54	11 30
													Paris.....arrivée.	7 58	11 44	11 50

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.
Le dimanche 29 août 1875, à midi.

En l'étude de M. MÉHOUS,
UNE MAISON
Située à Saumur, place du Petit-Thouars, n° 1.

Occupée actuellement par la pension de M. Bergault, avec vaste cour et bâtiments de servitudes. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉHOUS, notaire, ou à M. DUPONT-BERGault, qui habite la maison. (367)

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le jeudi 26 août 1875, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, à la gare des marchandises d'Orléans, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quatre barriques de vin laissées en souffrance à ladite gare, à la requête de M. Bacus, chef des gares d'Orléans, demeurant à Saumur, agissant en vertu d'une requête de M. le président du tribunal de commerce de Saumur.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Grande installation de commerce de blé

A CÉDER
A ANGERS :
Immenses magasins, vis-à-vis la gare, matériel important, — deux aspirateurs Rozé, — quai de déchargement ;
Machine à vapeur de quinze chevaux.

A LAVAL :
Trois vastes magasins, proche la gare ; — 7 nettoyeurs Boby.
On louerait ou on céderait le matériel. — La location du matériel permettrait au preneur de tenter une opération importante, sans courir la chance de perdre sur l'installation.
On louerait pour une ou plusieurs campagnes. (403)

A CÉDER
Pour cause de santé.
UN
MAGASIN DE FERBLANTERIE
BIEN ACHALANDÉ,
Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER OU A LOUER
UN
MAGASIN DE PARAPLUIES
Rue du Portail-Louis, n° 52.
S'adresser à M^{me} veuve PICARD-OGER. (597)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite.
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE
UN FOUDE
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE JOLIE CHIENNE NOIRE
D'arrêt.
S'adresser à M. Vincent BASTARD, garde au château de Brézé. (401)

A VENDRE
UNE BONNE CHEVRE NOURRICE.
S'adresser au bureau du journal.

La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Alloues, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. de Lespaigneul.

COMMERCE DE VOLAILLES
Gros et détail.

GIRARD Aîné
Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR
(Ancienne maison Vetté).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.

On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)



PRAIRIE AU VERT
POUR CHEVAUX
Aux Huraudières.
S'adresser à M. Bouché, hôtel de la Boule-d'Or, ou à M. FOUCHIER, près la barrière du Bray.

ON DEMANDE UN MÉNAGE
pour le service des bains.
S'adresser chez M. RIVEAU.

M^{me} SARRAZINES, SAGE-FEMME, Maternité de Paris, Grand'Rue, n° 4, à Saumur, donne des consultations tous les jours.

LA NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18
Anciennement Compagnie Royale
Fonds de garantie : 121 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 28,107,916 fr.
Arrérages payés aux Rentiers... 129,623,201 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 41,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gaudin ; à Angers, à M. Périgault ; à Cholet, à M. Manceau ; à Beaupréau, à M. Clément ; au Lion-d'Angers, à M. Morillon ; à Beaufort, à M. Sachet.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Paris, 1867 et 1855 ; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile oecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Maître, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. 25 fr.
Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grandes cartes de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. de chacun des membres de cette famille.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moschowski, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 20 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU
Publiée sous les auspices du Conseil général,
NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,
Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°
ABONNEMENT : Un an, 12 fr.
A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.
Saumur, imprimerie de P. GODET.